

DELIBERATION D0028-2023 DU

11 avril 2023

## CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2022

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA Antérieur	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	30,71 €		0,00 €		0,00 €	30,71 €
				Recettes		
FONCT	620,80 €		600,08 €			1 220,88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12</b>	<b>1 220,88 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 220,88 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait à Pithiviers le Vieil

Le 11 avril 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante

Le

11 avril 2023

Nombre de membres en exercice :

8

Présents :

5

Suffrages exprimés :

6

Abs :

0

Pour :

6

Contre :

0

Date de la convocation :

4 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

21/04/2023

et de la publication le

25/04/2023